

Annexe au Doc. NR0351B1
Annex to

(SCR/27/mars 2003)
(RSC/27/March 2003)

ANNEXE

AMENDEMENT EVENTUEL DES N°s 95.01 A 95.03

(Point II.A 12 de l'ordre du jour)

ANNEX

POSSIBLE AMENDMENTS TO HEADINGS 95.01 TO 95.03

(Item III.A.12 on Agenda)

PROCEDURE DE L'ARTICLE 16
AMENDEMENT DE LA NOMENCLATURE

CHAPITRE 95.

[Nouvelle Note 3.

Ajouter la nouvelle Note 3 de Chapitre suivante :

"3.- Sous réserve des dispositions de la Note 1 ci-dessus, le n° [95.03] s'applique notamment aux articles suivants :

- a) certains jouets pouvant faire l'objet d'une utilisation limitée, mais se distinguant en tant que jouets par leurs dimensions ou leurs possibilités limitées (instruments de musique, machines à coudre, outils, matériel de sport, à usage de jouet);
- b) groupements d'articles dont un ou plusieurs élément(s) s'ils étaient présentés isolément relèveraient d'autres positions, à condition que ces groupements, tels qu'ils sont présentés pour la vente au détail, soient manifestement destinés à être utilisés comme jouets (jouets éducatifs comme une boîte de chimie ou un nécessaire de couture, par exemple);]
- c) les articles de cette position combinés à un ou plus d'un article de moindre importance qui, s'il était présenté séparément, se classerait dans d'autres positions, pour autant que les articles soient conditionnés ensemble pour la vente au détail et que la combinaison d'articles présente la caractéristique essentielle de jouets (comme les poupées conditionnées avec une brosse à cheveux pour enfants, un serre-tête ou des bijoux)".

Les Notes 3 et 4 actuelles deviennent les Notes 4 et 5, respectivement.]

N°s 95.01 à 95.03.

Nouvelle rédaction :

["9503.00 Tricycles, trottinettes, autos à pédales, et jouets à roues similaires [conçus pour être montés par des enfants]; landaus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets [non dénommés ni compris ailleurs]; modèles réduits et modèles similaires [pour le divertissement,] animés ou non; puzzles de tout genre."]

ARTICLE 16 PROCEDURE
AMENDMENTS TO THE NOMENCLATURE

CHAPTER 95.

[New Note 3.

Insert the following new Chapter Note 3 :

"3. Subject to the provisions of Note 1 above, heading [95.03] applies, *inter alia*, to :

- [(a) certain toys that may be capable of limited use, but are distinguishable as toys by their size or limited capacity (e.g., toy musical instruments, sewing machines, tools, sports equipment);
- (b) collections of articles, of which one or more items, if presented separately, would be classified in other headings, provided such collections, as put up for retail sale, are clearly intended for use as toys (e.g., instructional toys such as chemistry or sewing sets);]
- (c) articles of this heading combined with one or more items of minor importance which, if presented separately, would be classified in other headings, provided the articles are put up together for retail sale and the combinations have the essential character of toys (e.g., dolls put up with a child's hairbrush, hair band or jewellery)."

Renumber existing Notes 3 and 4 as Notes 4 and 5, respectively.]

Headings 95.01 to 95.03.

Delete and substitute :

[**9503.00 Tricycles, scooters, pedal cars, and similar wheeled toys [designed to be ridden by children]; dolls' carriages; dolls; other toys [not elsewhere specified or included]; reduced-size ("scale") models and similar [recreational] models, working or not; puzzles of all kinds.**"]
